



LA FAO ET LA FORESTERIE

La réponse de la FAO au tsunami

Immédiatement après le terrible tsunami qui a frappé l'Asie du Sud le 26 décembre 2004, la FAO est intervenue pour atténuer les souffrances et rétablir les moyens d'existence des populations touchées. L'une des facettes de l'action de l'Organisation a été d'évaluer les dégâts causés aux mangroves et aux forêts côtières. L'ampleur des dégâts n'a pas encore été déterminée, et il faudra sans doute encore du temps avant de pouvoir faire un bilan définitif. En plus des dégâts déjà visibles sur la végétation, la vase qui s'est déposée lors du raz-de-marée pourrait boucher les pores des racines aériennes des palétuviers et provoquer leur asphyxie. En outre, les altérations de la topographie, de la salinité des sols et de l'écoulement des eaux douces en amont, pourraient aussi avoir des répercussions négatives, à terme, sur les mangroves et les autres forêts côtières.

Les mangroves et les forêts côtières contribuent aux moyens d'existence ruraux, aussi bien directement en fournissant des produits forestiers ligneux et non ligneux, qu'indirectement en offrant aux poissons et crustacés des nutriments et des espaces de frai. Les dégâts causés par le tsunami se traduiront par une pression accrue sur les forêts côtières existantes, y compris les mangroves, en raison de la demande considérable de bois de feu et de bois pour reconstruire les habitations, les navires de pêche et les infrastructures. La réhabilitation des forêts côtières dévastées par le tsunami est de nature à accélérer la reprise.

La FAO recueille également des informations pour savoir comment et dans quelle mesure les mangroves ont contribué à atténuer les effets du tsunami.

La FAO met cependant en garde contre la plantation à grande échelle de mangroves qui pourrait se faire au détriment d'autres écosystèmes, comme les aires de nidification des tortues et les herbiers, et recommande que la réhabilitation soit entreprise dans un cadre d'aménagement intégré des zones côtières, incluant le développement adéquat de la pêche et de l'aquaculture, de l'agriculture, des routes et autres infrastructures, de l'industrie, du tourisme et des zones résidentielles. La FAO a établi une Équipe spéciale intergouvernementale et est en contact direct avec les responsables des gouvernements des pays sinistrés, des experts d'autres institutions, des banques de développement et des organisations de la société civile pour garantir une approche coordonnée des efforts de secours et de reconstruction.

La FAO, en collaboration avec plusieurs autres organisations, recueille des informations sur les répercussions du tsunami sur les mangroves et les autres forêts côtières, et donne des conseils aux pays dans le cadre de leurs efforts de remise en état. L'aide de la FAO aux pays sinistrés constituera un point de l'ordre du jour de la Réunion ministérielle sur les forêts et de la dix-septième session du Comité des forêts (COFO) qui aura lieu en mars 2005 à Rome.

Le Directeur général adjoint de la FAO s'exprime à la Convention sur le changement climatique

Au débat de haut niveau de la Dixième Conférence des Parties (COP-10) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Directeur général adjoint de la FAO, David Harcharik, a déclaré que la FAO était extrêmement préoccupée par les effets attendus du changement climatique sur l'évolution de la planète et la sécurité alimentaire mondiale et qu'elle était déterminée à collaborer avec les pays membres pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'atténuation et d'adaptation efficaces.

La COP-10 a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) du 6 au 17 décembre 2004. Le débat de haut niveau, qui s'est déroulé du 15 au 17 décembre, a rassemblé des ministres et des chefs de délégation autour des thèmes suivants: «La Convention 10 ans après: les réalisations et les enjeux futurs», «Effets du changement climatique, mesures d'adaptation et développement durable», «La technologie et le changement climatique» et «L'atténuation des changements climatiques: les politiques et leurs effets». Le débat de haut niveau a été ouvert par le Président argentin Carlos Kirchner. C'était la première fois que la FAO était représentée au débat de haut niveau.

Le Directeur général adjoint de la FAO a noté qu'en aggravant les effets des sécheresses, des inondations, des tempêtes et de la dégradation des terres, le changement climatique frappera de manière particulièrement forte les 840 millions et plus de personnes qui souffrent de la faim partout dans le monde, dont environ 800 millions vivent dans les pays en développement. Il a fait observer que la communauté internationale devrait accroître considérablement ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant de l'utilisation de combustibles fossiles et de la déforestation. En outre, l'agriculture, les forêts et les pêches doivent s'adapter au changement climatique qui est d'ores et déjà en cours.

En ce qui concerne les forêts, la FAO, avec ses partenaires internationaux, aidera les pays à adapter leurs pratiques forestières. Elle continuera à fournir des données et des informations intéressantes l'ensemble de la planète, notamment sur les effets attendus du changement climatique et sur la vulnérabilité, et veillera à inclure la biomasse et le carbone dans ses évaluations futures des ressources mondiales. Étant donné que les négociations sur le changement climatique ne prendront pas fin avec la ratification du protocole de Kyoto ou la première période d'engagement, la FAO continuera à collaborer avec le Secrétariat de la CCNUCC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres partenaires pour évaluer le changement climatique, élaborer des directives de bonnes pratiques et harmoniser les définitions concernant les forêts et le changement climatique.

Réseau africain sur les espèces envahissantes

À une réunion de l'équipe spéciale organisée du 15 au 17 décembre



2004 par l'Institut de recherches forestières du Malawi (FRIM), le Département des forêts du Malawi et la FAO, le Réseau de lutte contre les ravageurs des arbres pour l'Afrique centrale, orientale et australe qui était en sommeil, a été réactivé sous le nom de Réseau des espèces forestières envahissantes pour l'Afrique (FISNA). La réunion de l'équipe spéciale a eu lieu à Zomba (Malawi) et a accueilli des participants venus de sept pays – Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Tanzanie, et Zambie – ainsi que des représentants du Réseau africain de recherche forestière (AFORNET), de CAB International et de la FAO.

L'Équipe spéciale a été réunie pour répondre aux sérieuses préoccupations exprimées par une équipe d'experts africains de la protection des forêts, à une réunion parallèle tenue durant la session du groupe de travail sur la Protection des forêts tropicales de l'Union internationale des institutions de recherches forestières (IUFRO), à Kumasi (Ghana), en juillet 2004. Les experts s'inquiétaient en particulier du nombre croissant et de la rapidité de propagation des espèces envahissantes à travers l'Afrique. Ils ont aussi noté l'absence d'une plate-forme appropriée pour permettre aux scientifiques spécialisés dans la lutte contre ces ravageurs d'échanger des informations, des expériences et les avantages retirés des activités sur le continent africain et ailleurs.

Le réseau existant, fondé en 1995, n'a jamais été pleinement opérationnel faute de moyens suffisants pour communiquer et échanger des informations de manière efficace. Avec les communications électroniques, il est aujourd'hui possible de connecter les pays en temps réel et pour un coût raisonnable. La première chose qui a été faite pour revitaliser le réseau a été de créer immédiatement un site Web consacré à la santé et aux maladies des forêts en Afrique, hébergé par la FAO, avec la contribution d'experts africains. Le site fournira des informations sur la santé des forêts et les problèmes phytosanitaires, des données sur les ravageurs, une liste des manifestations dans ce domaine et des liens vers des organisations et institutions pertinentes, y compris la Convention internationale sur la protection des végétaux (CIPV).

Le FISNA a pour mandat de coordonner le catalogage et la diffusion des informations concernant les espèces forestières envahissantes de l'Afrique subsaharienne en vue de la gestion durable des forêts et de la conservation de la biodiversité. Aux fins du réseau, les espèces envahissantes sont définies comme des agents biotiques, non originaires d'un écosystème forestier spécifique, dont l'introduction cause ou risque de causer un préjudice à l'écosystème forestier. Il a été décidé à l'unanimité que la couverture géographique s'étendrait à tous les pays de l'Afrique subsaharienne qui souhaitent participer, sans distinction basée sur la langue ou les types de forêt. Au départ, la langue de communication sera l'anglais.

L'Institut FRIM a été élu pour assurer les services de secrétariat avec un appui du Comité exécutif intérimaire composé de membres de l'Équipe spéciale originaires de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Ghana, du Malawi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de Zambie. On prévoit, que d'ici un an, le Comité sera remplacé par des coordonnateurs de pays sélectionnés, représentant chacune des quatre régions de l'Afrique (occidentale, australe, orientale et centrale).

Le réseau et ses objectifs seront présentés au COFO 2005 durant la manifestation parallèle guidée par la FAO sur les espèces envahissantes et leur impact sur la santé des forêts.

Un partenariat pour le changement dans les montagnes du monde entier

Le Partenariat de la montagne se renforce, en tant que moteur de changement réel et durable dans les montagnes du monde entier. Depuis son lancement au Sommet mondial du développement durable (SMDD, Johannesburg, septembre 2002), l'engagement envers le Partenariat de la montagne s'est accéléré rapidement aux niveaux national, régional et international et des mesures concrètes sont actuellement en cours pour améliorer les conditions de vie des montagnards et protéger les environnements de montagne dans le monde entier. Au mois de décembre 2004, le Partenariat de la montagne comptait parmi ses membres 43 pays, 14 organisations intergouvernementales et 55 grands groupes. La FAO héberge son Secrétariat.

L'ancienne capitale inca de Cuzco dans les Andes péruviennes a été un décor spectaculaire pour la deuxième Réunion mondiale du Partenariat de la montagne, tenue les 28 et 29 octobre 2004. La manifestation a attiré 126 participants représentant des gouvernements nationaux, des organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des grands groupes de provenances aussi lointaines que le Kenya, la Suisse, les Philippines et le Népal.

La Conférence de deux jours a permis aux membres du Partenariat d'échanger leurs expériences, de passer en revue les progrès accomplis un an après la première réunion mondiale des membres (tenue à Merano, Italie en octobre 2003), et de tracer la voie future du Partenariat de la montagne et de son noyau dynamique – les Initiatives du Partenariat.

Chaque Initiative du Partenariat sert de cadre pour des projets, programmes et domaines d'action conjoints, qui reposent sur une action concertée portant sur les besoins, priorités et problèmes communs. Les 12 Initiatives du Partenariat existantes sont axées soit sur un thème (éducation, parité, politique et législation, recherche, agriculture et développement rural durables en montagne, moyens d'existence durables, aménagement des bassins versants), soit sur une région (Andes, Asie centrale, Afrique de l'Est, Europe et Hindu Kush Himalaya). Les sessions des groupes de travail sur chaque initiative ont permis aux membres de trouver ensemble des idées de programmes et de projets, d'élaborer des plans de travail et d'assigner des rôles et des responsabilités dans leurs activités conjointes. En outre une nouvelle Initiative du Partenariat centrée sur l'Amérique centrale et les Caraïbes a été lancée à la demande des membres.

La Conférence de Cuzco a entériné trois documents fondamentaux offrant aux membres du Partenariat un cadre solide et dynamique sur lequel se baser pour élaborer leurs activités conjointes: *Organisation, composition et gouvernance du Partenariat de la montagne*; le *Cadre d'action de Cuzco* et la *Déclaration des Andes*.

Ces documents et des informations supplémentaires sur le Partenariat de la montagne sont disponibles en ligne: www.mountainpartnership.org

Un projet de la FAO débouche sur un jumelage entre un parc mongol et un parc américain

L'Aire protégée de Khan Khentii en Mongolie, célèbre comme lieu de naissance de Ghengis Khan, et le Glacier National Park du Montana, aux États-Unis, font désormais partie de la même famille, grâce à un projet forestier de la FAO.

Dans le cadre d'un projet de la FAO sur le «Renforcement des



GLACIER NATIONAL PARK

capacités de prévention des catastrophes naturelles et des feux de forêts en Mongolie», trois fonctionnaires du Ministère mongol de la nature et de l'environnement ont visité le Glacier National Park lors d'un voyage d'étude en septembre 2002. Les participants ont visité des sites du parc où avaient eu lieu des incendies spontanés et des feux dirigés et ils ont eu un aperçu du programme de lutte contre les feux dans le parc, sous ses divers aspects (activités de prévention et d'extinction, logistique, formation, sécurité des pompiers, évaluation du risque, systèmes de communication et prévision météo-incendie).

La collaboration entre la Mongolie et les États-Unis, initiée dans le cadre du projet de la FAO a eu un effet catalytique inattendu, avec la signature d'un accord de jumelage de parcs en octobre 2004. L'Accord stipule que les deux parcs œuvreront dans leur intérêt commun, sans que cela n'affecte en rien leur désignation officielle et la souveraineté de l'un ou l'autre parc. L'accord ouvre des possibilités pour des projets de coopération futurs et des échanges d'informations dans des domaines comme la gestion durable des parcs, la lutte contre les feux, la mise en application des lois, le tourisme, la culture et l'éducation.

Bien qu'ils soient situés aux antipodes de la planète, les deux parcs se trouvent à la même latitude, et leurs conditions climatiques et leurs topographies étonnamment similaires créent des conditions tout à fait uniques pour une coopération future.

Du piment pour éloigner les éléphants des cultures au Ghana

Le Parc national de Kakum au Ghana abrite entre 250 et 300 éléphants. Ces pachydermes, qui sont des espèces en danger d'extinction ciblées par les programmes de conservation, ont aussi été une source de problèmes pour les agriculteurs des alentours; en effet, ils saccagent leurs cultures et menacent, ce faisant, leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. Une quarantaine de communautés, regroupant

600 ménages, vivent dans un rayon de 5 km autour du parc. Les assauts des éléphants sont particulièrement graves juste avant la récolte, qu'ils peuvent détruire complètement en l'espace d'une nuit. Les pertes de récolte rendent les villageois hostiles à la fois aux éléphants et à l'idée de protéger le parc national, et les poussent parfois à les abattre.

Un projet de partenariat entre la FAO et Conservation International a transféré une technologie à la fois simple et peu coûteuse pour dissuader les éléphants de saccager les fermes des alentours. Dans le cadre du projet, un consultant du Zimbabwe's Elephant Pepper Development Trust (Fonds de développement piment-éléphant du Zimbabwe) a présenté cette technique qui consiste à imprégner des tissus de piment et à les pendre sur un fil tout autour des fermes. Comme les éléphants détestent d'odeur du piment, ils se tiennent à l'écart.

Des consultants du projet ont enseigné à des paysans membres de 10 communautés à utiliser cette méthode simple mais efficace. Il est possible que les éléphants deviennent suffisamment intelligents pour parvenir à contourner l'obstacle, mais ce petit succès a permis au projet de gagner du temps pour explorer d'autres méthodes pour protéger les cultures et les éléphants.

La FAO informe le Comité des sanctions des Nations Unies et les sanctions à l'encontre du bois libérien sont renouvelées

Après qu'une délégation représentant la FAO et d'autres institutions ait informé le Comité des sanctions des Nations Unies, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 21 décembre 2004, une résolution renouvelant pour un an les sanctions frappant les exportations de bois libérien (Résolution 1579).

Dans le cadre de la délégation, un expert de la FAO était invité pour informer le Comité des sanctions sur la situation actuelle du secteur forestier au Libéria. L'expert a présenté les résultats de deux missions d'évaluation au Libéria entreprises par la FAO dans le cadre de l'Initiative pour les forêts du Libéria (LFI), qui regroupe plusieurs donateurs et vise à soutenir la réforme et la reconstruction du secteur forestier du pays. L'Initiative, à laquelle participent des institutions du Gouvernement des États-Unis, des organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et la FAO, a préparé un plan de travail pour l'année à venir qui devrait aider le gouvernement national de transition du Libéria à répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des sanctions. Les sanctions ne sont pas considérées comme une solution à long terme pour le Libéria.

Dans sa Résolution, le Conseil de sécurité a noté avec préoccupation que le Gouvernement national de transition du Libéria (en place depuis octobre 2003) a jusqu'à présent fait peu de choses pour reprendre pleinement le contrôle des zones productrices de bois et garantir que les recettes gouvernementales provenant du secteur forestier libérien ne soient pas utilisées pour alimenter le conflit.